



Fin de détachement anticipé fonctionnaire pour nouveau détachement

Par **Melli-25**, le **04/12/2024** à **08:59**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire FPH détachée au sein de la FPT pour 2 ans.

Je suis donc depuis 7 mois détachée au sein de la FPT, et aimerait mettre fin de manière anticipé à mon détachement, pour demander un nouveau détachement dans un autre hopital (ou mutation) qui souhaite me recruter (FPH2)

Mon établissement d'origine (FPH1) ne posera aucun soucis à me réintégrer "pour ordre" et me détacher à nouveau ou m'accorder une mutation. Cependant **j'aimerais savoir si je dois effectuer une période de préavis auprès de ma collectivité d'accueil (FPT) avant de pouvoir intégrer le nouvel établissement (FPH2) ?**

En effet, les textes ne précisent pas de préavis en cas de fin de détachement anticipé, cela signifie t'il que je peux partir sans préavis dès lors que mon établissement d'origine (FPH1) et le nouvel établissement (FH2) se sont écrit et mis d'accord ?

Par **Marck.ESP**, le **04/12/2024** à **21:24**

Bonsoir et bienvenue

Je vous souhaite une réponse qui vous convienne, mais peu de spécialistes ici du droit du travail dans la fonction publique, car les fonctionnaires sont régis par des statuts particuliers et non par le Code du travail,

Je pense que vous trouverez de l'aide auprès d'un syndicat représentatif .Les délégués du personnel, les représentants syndicaux ou les membres du comité d'entreprise peuvent apporter leurs conseils